



# PROGRAMME DE FORMATION

## Certificat Général d'Opérateur (CGO)

### Textes de Références

Arrêté du **08 février 2016**, modifié, relatif à la délivrance du Certificat Restreint d'Opérateur, du Certificat Général d'Opérateur et du Certificat de Radioélectricien de 1ère classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite et son annexe II (conditions de délivrance du CGO).

- Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM)
- Tableau A-IV/2-1

### Niveau(x) de formation et titre(s)

Attestation de formation menant au Certificat Général d'Opérateur correspondant (CGO).

### Prérequis pour l'entrée en formation

Tout candidat au Certificat Général d'Opérateur (CGO) doit :

- Etre titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité**.
- **Avoir 18 ans** au moins le jour du dépôt de la demande du titre.

### Public concerné

Toute personne chargée des radiocommunications ou effectuant des tâches relatives aux radiocommunications à bord d'un navire tenu de participer au SMDSM, ou chargée de quart.

### Objectifs de la formation

Ce certificat permet d'exercer des fonctions d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du SMDSM à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines conformément aux prérogatives qui leur sont associées à l'annexe II du décret n° 2015- 723 du 24 juin 2015 susvisé.

### Validité

Certificat soumis à revalidation quinquennale.

## Durée de la formation et nombre minimum et maximum de stagiaires

Formation « **Certificat Général d'Opérateur** » : 70 heures

Minimum : 5

Maximum : 8

## Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

## Compétences attendues

Au sortir de la formation, le (la) stagiaire connaîtra les caractéristiques de base du service mobile maritime, y compris par satellite, les équipements d'une station de navire SMDSM et ses procédures d'exploitation, de correspondance publique et principes de tarification.

Il (elle) sera capable d'utiliser de façon efficace une station de navire SMDSM, ainsi que les équipements radio de secours des embarcations de sauvetage, d'utiliser vocabulaire et phrases types normalisées de l'O.M.I. dans le cadre de ses communications SMDSM.

## Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continu sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- documents et ouvrages relatifs aux radiocommunications maritimes

Les parties pratiques se déroulent dans une salle dédiée équipée de simulateurs.

## Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissances, approche par les compétences, exercices pratiques, simulations, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée.

## Modalités d'évaluation

Formation théorique et pratique.

Uniquement en présentiel.

Assiduité, participation + tests.

- Contrôle continu de formation
- Epreuve pratique + épreuve orale

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.

Sont déclaré(e)s admis(e)s les candidat(e)s ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, **sans note éliminatoire** \* au cours de l'évaluation. Le (la) candidat(e) ayant échoué à l'épreuve d'anglais se verra délivrer un CRO valable uniquement pour une navigation nationale.

*\*Sont éliminatoires :*

*toute note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite et toute note inférieure à 10/20 à l'épreuve pratique et orale.*

## Coût, horaires et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>  
Ou nous contacter : [secretariat@tauroentum-formation.com](mailto:secretariat@tauroentum-formation.com)

## Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

### **Salariés**

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

### **Demandeurs d'emploi**

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

France Travail : <https://www.francetravail.fr/accueil/>

### **Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans**

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

### **Travailleurs Indépendants**

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>